

Conseil communautaire du 15 Janvier 2021

DELIBERATION N° 2021-CC-1S-FD-02

VOTE DU TAUX DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) ET AUTRES TAXES

L'An Deux Mille Vingt-et-un le Vendredi 15 du mois de Janvier à neuf-heures-trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Orange Tinédor, à la Désirade, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - TONTON Loïc – Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole, Edouard - MONTOUT Liliane - M. BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - DAIJARDIN Muguette - MM. BARBIN Teddy Olivier - BEAUPERTHUY Emmerly - Mme CLARAC Elodie - M. FRAIR Jules Joël.

EXCUSES : M. PERIAN Jean-Luc (Procuration à Richard ALBERT) - Mme PHOUDIAH Mélila (Procuration à Bernard PANCREL) - M. PIERRE-JUSTIN Patrice (Procuration à Loïc TONTON) - M. HOTIN Michel Eloi (Procuration à Cédric CORNET) - Mme KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme (Procuration à Jules FRAIR) – M. LUTIN David Laurent (Procuration à BACLET Guy) – Mme PAULON Nina Valentine (Procuration à Cédric CORNET).

ABSENTS : Mme CELINI Nadia – MM. BAPTISTE Christian - BAPTISTE Francs - CHATEAUBON Hugues - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice – Mme FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia - M. GALVANI Lucien - Mmes GRANDISSON Mariane - HUGUES Valérie - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - M. KANCEL Jacques, Lucien - Mme LAPTES Sylvia - M. LATCHOUMANIN Eric - Mme MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette - M. MARY Teddy - Mme PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUEREZ Yves - SOLVET Patrick - Mme VIROLAN Jocelyne Albert.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 15

Conseillers représentés : 7

Date de la convocation :	09 Janvier 2021
Date d'affichage :	09 Janvier 2021
Nombre de conseillers en exercice :	41
Nombre de présents :	15
Nombre de votants :	22
Secrétaire de séance :	Loïc TONTON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1467 du Code Général des Impôts relatif à la base d'imposition de la cotisation foncière des entreprises ;

Vu la délibération du 14 avril 2015 actant le lissage de la cotisation foncière des entreprises (CFE) sur 4 ans ;

Vu l'avis favorable, donné à l'unanimité, de la Commission Stratégie financière et évaluation des politiques publiques du 08 janvier 2021 ;

Considérant le produit fiscal global nécessaire à l'équilibre du Budget ;

Où l'exposé des motifs et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Par 17 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DECIDE

Article 1 : De voter pour l'année 2021 le maintien du taux de **23.71%** pour la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Article 2 : D'inscrire en recettes le produit attendu de la CFE pour 2021 de **3 845 525 €**.

Article 3 : De voter les taux des taxes locales comme suit :

- **Foncier bâti : 8 %**
- **Foncier non bâti : 1,52 %**

Article 4 : D'inscrire en recettes le produit attendu pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties pour 2021 de **8 439,04 €**.

Article 5 : D'inscrire en recettes le produit attendu pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties pour 2021 de **6 195 040 €**.

Article 6 : De charger Monsieur le Président de notifier cette décision auprès des services préfectoraux, et d'une manière générale, d'effectuer les démarches, de même que signer tous documents afférents à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
le

Et publication ou notification le

**Fait et délibéré ce jour,
Pour extrait certifié conforme**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LA RIVIERA DU LEVANT

